

ANTIVOLS DE DIRECTION A 3 OU 4 CIRCUITS ELECTRIQUES

Page 1/10

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	3
4.1. CONNEXIONS	3
4.2. COMBINAISONS DE CLÉS	3
4.3. TENUE À LA CORROSION DES PIÈCES MÉTALLIQUES	3
4.4. TENUE EN TEMPÉRATURE	3
5. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT	4
6. DESCRIPTION DES FONCTIONS	4
6.1. FONCTIONS MÉCANIQUES	4
6.2. FONCTIONS ÉLECTRIQUES	5
7. PROGRAMME DES ESSAIS	6
7.1. CONDITIONS GÉNÉRALES	6
7.2. CONDITIONS DE TENUE MÉCANIQUE	6
7.3. CONDITIONS DE TENUE ÉLECTRIQUE	6
7.4. ESSAIS D'ENDURANCE	8
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	10
8.1. HISTORIQUE	10
8.2. DOCUMENTS CITÉS	10
8.3. EQUIVALENT À :	10
8.4. CONFORME À :	10
8.5. MOTS CLEFS	10

1.OBJET

Le présent cahier des charges définit les spécifications auxquelles doivent satisfaire les appareils montés sur les colonnes de direction des véhicules du Groupe afin d'assurer, par la manoeuvre d'une clé amovible, les fonctions suivantes :

- Verrouillage de la direction.
- Commande d'un ou de plusieurs circuits électriques.

Le présent cahier des charges complète, par des prescriptions particulières aux Sociétés Automobiles du Groupe, les règlements nationaux et internationaux en vigueur dans les pays où les véhicules sont commercialisés.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sur les documents sous la forme suivante : CDC B27 5110.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

ANTIVOLS DE DIRECTION	B27 5110	2/10
-----------------------	----------	------

Les prescriptions sont celles du cahier des charges B20 0110, à l'exception des paragraphes suivants qui sont complétés comme suit :

B - RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Aucun défaut d'aspect matière tel que soufflure et bavure n'est admis. Ces conditions s'ajoutent à celles d'absence de trace d'oxydation et de choc, déjà citées dans la norme B20 0110.

E - MARQUAGE

Outre les règles générales à appliquer, les appareils devront porter le numéro de la combinaison inscrit sur une médaille attachée aux clés.

4. CARACTERISTIQUES GENERALES

4.1. CONNEXIONS

Les raccordements au faisceau principal ou à la platine d'interconnexion doivent être faits par des connexions conformes aux indications du plan.

4.2. COMBINAISONS DE CLES

Le nombre minimal de combinaisons possibles doit être de 1900.
La clé doit être symétrique.

4.3. TENUE A LA CORROSION DES PIECES METALLIQUES

Les conceptions, matières, protections et présentations non définies au plan sont laissées à l'initiative des fournisseurs mais doivent être acceptées par les services techniques du Groupe et précisées sur les plans fournisseurs.

Les appareils doivent avoir une tenue à la corrosion acceptable dans des conditions normales d'utilisation ou de stockage.

Le revêtement de chaque pièce doit être contrôlé selon les méthodes d'essai spécifiques figurant sur les normes propres à chaque type de revêtement.

En particulier, le niveau de protection ne devra jamais être inférieur à :

- Z5P pour les pièces zinguées (norme B15 4100),
- Cr I-1 pour les pièces chromées (norme B15 4120).

4.4. TENUE EN TEMPERATURE

Les antivols doivent fonctionner normalement à toutes les températures d'utilisation comprises entre - 30 °C et + 80 °C.

- Après un séjour de 24 heures à 80 °C ± 2 °C, avec 95 % d'humidité relative et 24 heures de séchage à température ambiante, ils doivent satisfaire les conditions des § Rigidité diélectrique entre circuits et § Chutes de tension dans les contacts. Pendant cet essai, ils doivent également satisfaire les § Essai d'introduction et d'extraction de la clé et § Couple de fonctionnement de la clé.
- Après 4 heures de stabilisation à - 30 °C ± 2 °C, ils doivent à cette température satisfaire les conditions des § Essai d'introduction et d'extraction de la clé et § Couple de fonctionnement de la clé.

De plus, montés dans les mêmes conditions que sur véhicule, ils doivent supporter sans altération des caractéristiques définies aux § Rigidité diélectrique entre circuits et § Chutes de tension dans les contacts, un passage en étuve d'une heure à 100 °C.